

# Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 58 – Juillet 2011

Thème : 3 – Qualité    Sous-thème : 3 – 1 Sécurité des aliments

Notice n° : 2011-5675

## **Avis scientifique du Groupe sur les Dangers Biologiques du 9 décembre 2010 sur la révision de l'évaluation quantitative du risque ESB posé par les protéines animales transformées (Question n° : EFSA-Q-2010-00001)**

*EFSA Panel on Biological Hazards (BIOHAZ) ; Scientific opinion on the revision of the quantitative risk assessment (QRA) of the BSE risk posed by processed animal proteins (PAPs)*

*The EFSA Journal, EFSA, 2011, 9 (1) : 1947, p. 1-80 - Texte en Anglais*



<http://www.efsa.europa.eu/fr/scdocs/doc/1947.pdf>

### ● Résumé

Actuellement, les protéines animales transformées (PAT) sont interdites dans l'alimentation animale des animaux d'élevage. La Commission européenne a demandé à l'EFSA d'estimer le risque ESB posé par les PAT d'origine bovine.

Le Groupe scientifique conclut que la limite globale actuelle de détection des PAT dans l'alimentation animale est toujours de 0,1 %. Sur la base des données de surveillance ESB de 2009 et en prenant comme hypothèse une contamination de l'alimentation animale avec 0,1 % de PAT non ruminant, le Groupe scientifique estime que le risque ESB est faible : moins d'un bovin infecté par l'ESB par an en plus serait attendu dans la population bovine de l'Union européenne.

Considérant les nombreuses incertitudes associées à l'ESB atypique, le risque de transmission de l'ESB atypique par les PAT ne peut être évalué, mais ne devrait pas être négligé.

Le Groupe scientifique a émis d'autres recommandations :

- poursuite du développement de méthodes d'analyse pour améliorer la limite de détection des PAT dans l'alimentation animale,
- prise en compte du risque de ré-émergence de l'ESB chez les bovins en cas d'utilisation de certains PAT,
- récolte de données sur le système de production et de distribution des PAT,
- amélioration des connaissances sur l'ESB atypique,
- et révision de l'évaluation du risque dès la publication de nouvelles données sur l'ESB atypique.

**N.B.** Les PAT sont définies réglementairement dans le règlement (CE) n° 829/2007 du 28 juin 2007.